

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Vice-présidente, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Nicolas FORTEAU, Monsieur Michel GAUTIER et Monsieur Emmanuel LAURENT

EXCUSÉES : Madame Louise MOREAU, Madame Marie-Renée DALIBON, Madame Danièle JUSTEAU et Madame Marie-Thérèse POILÈVRE

ABSENTE : Madame Geneviève MASSONNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel GAUTIER

Nombre de conseillers	
En exercice.....	17
Présents.....	12
Votants	12

DCA n°009/2023 - 7.1.2**Budget 2022 - adoption du compte de gestion et du compte administratif 2022 - affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est présenté au conseil d'administration le compte de gestion 2022 et le détail du compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	19 149,99 euros	19 149,99 euros
Crédits consommés	12 356,68 euros	14 280,19 euros
Solde d'exécution 2021 reporté	-	5 149,99 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 : **+ 7 073,50 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	336,10 euros	336,10 euros
Crédits consommés	0,00 euro	0,00 euro
Solde d'exécution 2021 reporté	-	336,10 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 : **+ 336,10 euros**

Monsieur le Président rappelle que le détail du compte administratif 2022 a été présenté en séance le 13 mars 2023 lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023. Il ajoute que les dépenses de personnel sont prises en charge par la commune et n'apparaissent pas dans le compte administratif ; les agents communaux sont mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2022 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **AFFECTE** en totalité le résultat de fonctionnement 2022 en recettes de fonctionnement (R 002), à savoir la somme de 7 073,50 euros.

Délibération publiée le 12 avril 2023

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Michel GAUTIER**



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
ID : 044-200078079-20230403-DCA009_2023-DE